

# Procès Verbal de la séance de Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> Juillet 2025

**Présents** : Mesdames et Messieurs FOREST, BORGOGNO, BOUYEYRON, FERRIERE, LOMBARD, HYVERNAT, BLANC, BRENIER, CROCI, DELPEUX, DESFARGES, FOUILLET, PINET, MALIGEAY,

**Excusés avec pouvoir** : F. PIRAUD (pouvoir à B. BLANC), K. NAILI (pouvoir à MO FERRIERE)

**Absents** : P. ARQUILLERE, C. TULOUP, D. VICENTE

La séance est ouverte à 19 h 30 par Karine FOREST, Maire.

David CROCI est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 20 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

## Délibération n° 07/2025DE01 : Fixation du régime des permanences

---

La permanence correspond à l'obligation faite à un agent de se trouver sur son lieu de travail habituel, ou un lieu désigné par son chef de service, pour nécessité de service, un samedi, un dimanche ou lors d'un jour férié. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place du régime des permanences à l'occasion des consultations électorales.

## Délibération n° 07/2025DE02 : Fixation de l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections (IFCE)

---

Suite à l'instauration du régime des permanences, pour les agents relevant de la catégorie hiérarchique A, non admis au bénéfice des IHTS (Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires), il est possible de leur attribuer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE) prévue par l'arrêté du 27 février 1962 suscitée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections.

## Délibération n° 07/2025DE03 : Fixation du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

---

Suite au décret n°2025-197 du 27 février 2025 relatif à l'évolution de la rémunération des congés de maladies ordinaires à 90 % du traitement pendant les trois premiers mois, il convient de mettre à jour la délibération relative au RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) et notamment l'article relatif au maintien du RIFSEEP pendant les absences.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette mise à jour.

## Délibération n° 07/2025DE04 : Fixation des modalités d'exercice du travail à temps partiel

---

Les modalités d'octroi des temps partiels ayant changé au 1<sup>er</sup> Janvier 2025, il convient de mettre à jour la délibération correspondante. Les évolutions concernent :

- L'ouverture du temps partiel aux agents à temps non complet,
- La suppression de la condition d'ancienneté d'un an pour bénéficier d'un temps partiel pour les agents contractuels.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette mise à jour.

## Délibération n° 07/2025DE05 : Mise en place d'un règlement intérieur

---

Le règlement intérieur a pour objectif de définir les règles de fonctionnement de l'organisation du travail et des relations sociales (droits, obligations, responsabilités et consignes de sécurité à respecter...). Il est destiné à organiser la vie dans la collectivité dans l'intérêt de tous.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les dispositions du règlement intérieur et sa mise en application dans la collectivité.

Arrivée de Jacques MALIGEAY

## Délibération n° 07/2025DE06 : Création d'un poste d'agent polyvalent de restauration

---

En raison du départ à la retraite au 1<sup>er</sup> septembre 2025 de l'agent occupant le poste de cuisinière au sein du restaurant scolaire, il convient de le remplacer. Le conseil municipal, invité à se prononcer, approuve à

l'unanimité la création d'un nouveau poste d'agent polyvalent de restauration ouvert sur le grade d'adjoint technique.

---

### **Délibération n° 07/2025DE07 : Contrat apprentissage CPJEPS**

---

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le recrutement d'un apprenti au sein de l'Accueil Collectif des Mineurs dans le cadre de la préparation d'un Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (CPJEPS) pour une durée d'une année.

---

### **Délibération n° 07/2025DE08 : Droit de préemption**

---

Une déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au droit de préemption a été reçue en mairie. Elle concerne une maison d'habitation cadastrée C1161. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption.

---

### **Délibération n° 07/2025DE09 : Déclassement et désaffectation d'une partie de la rue du Bois Bodet**

---

Madame le Maire indique qu'un riverain a un projet immobilier de construction d'un petit bâtiment de logements collectifs sur le tènement immobilier situé au 5 rue du Bois Bodet et que dans le cadre de ce projet, il a interrogé la commune sur la possibilité d'alignement de la façade de la future construction avec les bâtiments existants puisqu'en l'état actuel le bâtiment est constitué de deux constructions avec un décroché de façade de quelques centimètres le long du trottoir.

Afin de permettre cet alignement de façade, le conseil municipal, par 15 voix pour et une abstention (J. MALIGEAY), constate la désaffectation de ce petit espace de trottoir et prononce son déclassement du domaine public communal.

Le bien ainsi désaffecté et déclassé appartiendra alors au domaine privé de la commune et pourra être cédé.

---

### **Délibération n° 07/2025DE10 : Cession de terrain rue du Bois Bodet**

---

Suite à la désaffectation et au déclassement d'un espace de trottoir situé au 5 rue du Bois Bodet, le conseil municipal approuve par 15 voix pour et une abstention (J. MALIGEAY) la cession de cet espace d'une surface approximative de 3 m<sup>2</sup> au prix forfaitaire de 200 €.

Arrivée de Carole FOUILLET

---

### **Délibération n° 07/2025DE11 : Attribution du marché public de restauration scolaire**

---

Dans le cadre du marché public relatif à la livraison de repas en liaison froide au restaurant scolaire et à l'accueil de loisirs des mineurs et après analyse de l'ensemble des dossiers reçus et, selon les critères de jugement énoncés dans l'avis de publicité, l'offre retenue comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de l'entreprise API Restauration.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution de ce marché à l'entreprise API Restauration.

---

### **Délibération n° 07/2025DE12 : CCPA, évolution de l'accord local de répartition des sièges du Conseil Communautaire**

---

Les organes délibérants des EPCI doivent faire l'objet d'une recombinaison dans l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux. Les prochaines élections municipales auront lieu en mars 2026, il convient donc dès 2025, d'arrêter pour chaque EPCI la répartition des sièges entre les communes selon les textes en vigueur.

En appliquant toutes les modalités définies par la réglementation dont le respect du ratio de proportionnalité, il est impossible de conserver la représentation actuelle de 2019. Il convient de baisser le nombre de conseillers à 45 délégués au lieu de 46 en 2019 car la représentation à 46 n'est pas valide. La seule version à 45 délégués autorisée par la réglementation est la suivante :

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE 2025	Nombre de délégués titulaires par commune	Nombre de délégués suppléants par commune	Ratio de proportionnalité %
LENTILLY	6541	7		93
L'ARBRESLE	6469	6		80
DOMMARTIN	2607	3		100
ST PIERRE LA PALUD	2586	3		100
SAIN BEL	2568	3		101
BESSEY	2351	3		110
FLEURIEUX/L'ARBRESLE	2299	3		113
ST GERMAIN NUELLES	2252	3		115
BULLY	2144	2		81
SOURCIEUX LES MINES	2098	2		83
SAVIGNY	1970	2		88
COURZIEU	1178	2		147
EVEUX	1169	2		148
SARCEY	979	1	1	88
ST JULIEN/BIBOST	605	1	1	143
CHEVINAY	586	1	1	148
BIBOST	543	1	1	159
17 COMMUNES	38 945	45	4	

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le nombre de siège et sa répartition tels qu'indiqué ci-dessus.

#### Délibération n° 07/2025DE13 : CCPA, conventions d'adhésion aux services communs

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler les conventions d'adhésion aux services communs ressources humaines, achat commande publique, prévention des risques professionnels avec la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle.

#### Délibération n° 07/2025DE14 : CCPA, convention voirie

Les communes ont la possibilité de réaliser des prestations d'entretien sur les voiries d'intérêt communautaire grâce à leurs services internes.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la signature d'une convention avec la CCPA organisant le partage de ces services pour l'entretien des abords des chaussées et les modalités de remboursement.

#### Décisions d'urbanisme

NOM	ADRESSE	OBJET	Déposé le
COMMUNE DE BESSEY	Rue St-Irénée	Construction d'une salle pluri-fonctionnelle	02/06/25

#### Travaux des commissions

##### ○ Bâtiments communaux

- Les badges pour les bâtiments communaux rue du Nord et du Trapèze ont été commandés et seront livrés dans les prochains jours.
- Les travaux de calorifugeage effectués avec le dispositif d'Etat à 1 € ont été réalisés au niveau des chaudières de la poste, de la mairie et du restaurant scolaire. La qualité de réalisation est très satisfaisante. Le bâtiment de la poste a également bénéficié d'une isolation du grenier.
- Bibliothèque : les travaux ont démarré ; les peintures sont en cours. Le remplacement des sols suivra courant Juillet.
- Club house du tennis : une invasion de fourmis charpentières a été constatée. Un traitement est prévu pour les éradiquer.

- Espace plurifonctionnel : le permis de construire a été déposé.
- Ecole : Comme inscrit au budget 2025, des films anti-chaleur seront installés sur les dernières vitres du bâtiment des maternelles n'en bénéficiant pas. Une réflexion sera menée pour la climatisation d'une salle, probablement la salle d'évolution qui accueille la sieste des petits, à l'occasion du budget 2026. Pour cette dernière semaine d'école, la sieste a été délocalisée dans la salle rue du nord pour un meilleur confort des enfants, en raison des fortes chaleurs.
- Le Trapèze : l'entreprise qui a chiffré les films anti-chaleur pour l'école est passée voir le Trapèze mais cette solution ne semble pas adaptée au vu de la configuration du bâtiment.

## **O Manifestations**

- Printemps des arts : La fréquentation a été relativement faible en dépit de la quinzaine d'auteurs présente. La majorité d'entre eux a été satisfaite car, si le nombre de visiteurs était faible, nombre d'entre eux ont acheté un ou des livres. Pour maintenir cette manifestation, il sera nécessaire de trouver un week-end sans manifestation concurrente importante.
- La vogue du 29 au 31 août : Suite à l'accord donné par la Préfecture pour l'organisation de cette manifestation, une dernière rencontre avec les forains, les classes en 6 et les commerçants a eu lieu. Un plan reprenant les déviations, les véhicules tampons, les routes barrées et les emplacements de la sécurité a été établi.  
Attention : Quand les véhicules tampons seront installés, les riverains ne pourront plus circuler ; ils devront donc prévoir de stationner sur les parkings ouverts.  
Les forains seront installés, comme ces dernières années, à St Irénée. Ils ont proposé d'organiser un défilé de vélos fleuris avec une remise de lots (un vélo à gagner).  
Madame le Maire félicite la commission qui a travaillé sur ce dossier ; l'organisation est contraignante mais pour la bonne cause puisqu'elle permettra de conserver cette fête conviviale.
- Fête de la musique : Les associations Noyau 2 Bessenay et Béchamel sont remerciées pour l'organisation de cette belle soirée, en dépit d'une fréquentation moindre par rapport aux années précédentes.

## **O Fleurissement et cadre de vie.**

La création faite avec les bénévoles est terminée et sera installée, vers la ruche, devant le parc municipal dans le courant de l'été.

## **O Communication**

Sur proposition de commerçants, des panneaux d'information seront installés à l'entrée du village (sur le panneau bordeaux) et à l'angle de la place neuve pour indiquer les commerces.

Le panneau qui sera installé à la Brévenne devrait également être livré prochainement.

## **O Associations**

La réunion avec les associations pour organiser le planning des manifestations 2025/2026 a eu lieu ; le planning sera moins chargé que cette année.

## **O Culture**

- Bibliothèque : elle rouvrira le 06 Septembre, après avoir fait peau neuve.
- Nuit du conte : elle a eu lieu le 14 juin dernier, à guichet fermé. Le temps était magnifique ; tout s'est bien passé avec une belle prestation de conteurs de qualité.
- Spectacle « Je n'aurai pas le temps » de Michel Fugain présenté par Claudy Lieggi : il aura lieu le 18 octobre à 20h30 la salle des fêtes du Prado.

## **O Voirie**

Les travaux de sablage, décompactage et regarnissage de la pelouse du terrain de foot vont débuter dans les prochains jours.

## **O Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse**

- Rencontre fin Mai avec les communes partenaires de l'ACM : une réflexion sera engagée pour revaloriser les tarifs de l'ACM à la rentrée 2026.

- L'école des trois collines : la directrice quitte l'école et sera remplacée par une nouvelle directrice, bessenoise.
- La CCPA relance un projet de cuisine centrale. Un état des lieux des communes est en cours.
- Conseil d'école les Echaras : l'effectif prévu en septembre est en augmentation avec 195 élèves au lieu de 178 cette année. 13 enfants de l'IME seront également présents mais toujours pas comptabilisés par l'Education Nationale.
- ACM, vacances d'été : toutes les places disponibles à l'ACM cet été ont été prises en moins de 5 mn à l'ouverture des réservations le 02 juin. Certaines familles bloquent ainsi des dates qu'ils annulent ensuite, privant les autres familles de possibilité d'accueil de leurs enfants. Le constat, aujourd'hui, à la veille des vacances, c'est que l'ACM n'est pas complet sur les 4 semaines et qu'il reste plusieurs places disponibles chez les 6/11 ans. Ce système de réservations sera revu l'an prochain pour limiter ce phénomène ; les inscriptions seront beaucoup plus strictes : chaque journée réservée sera facturée.
- Conseil de Vie Sociale des Griottes : le CVS a eu lieu avec des représentants des parents, de la mairie, de la direction et du personnel. Le taux de remplissage s'élève à 80 %. Toutes les demandes d'accueil pour la rentrée ont été acceptées.
- Chantier jeunes : il va démarrer lundi pour la réalisation d'une nouvelle fresque sur le mur d'enceinte de la crèche les Griottes.

## O Agriculture

- Agriculture : compte tenu de la météo, les récoltes – et toute la main d'œuvre – souffrent.
- Rucher de la Drivonne : la première récolte a permis d'obtenir plus de 100 kg de miel. Elle a été effectuée assez tôt dans la saison afin de pouvoir organiser la transhumance des abeilles à Chevinay le 18 juin. Un grand merci à Mr Jean Dupeuble, bénévole, qui prête son terrain à Chevinay pour accueillir les ruches à l'occasion du festival. Plusieurs élus ont accompagné cette transhumance. Deux classes de l'IME ont été accueillies pour la découverte du rucher. Enfants et encadrants ont été enchantés par cette découverte et souhaiteraient renouveler cette expérience. Côté bénévoles, ces rencontres avec les enfants de l'IME ont été très riches en émotion.
- Matinée du 14 juin sur le thème de la pollinisation dans le cadre des matinées de l'environnement : peu de visiteurs ont participé, peut-être en raison des nombreux événements organisés ce week-end-là. C'est toujours un peu décevant par rapport à tout le travail réalisé par les bénévoles. Les personnes présentes étaient ravies de leur visite.  
Office du tourisme, partenariat « rendez-vous découvertes » : deux des trois rendez-vous prévus au rucher ont déjà eu lieu, avec une douzaine de participants. Bessenois, n'hésitez pas à vous inscrire pour la dernière visite du 27 août.
- Frelons asiatiques : la réunion pour faire le bilan des piégeages a été organisée au Trapèze, avec tous les piégeurs volontaires. Plus de 500 reines fondatrices ont été piégées dans le courant du printemps. La commission se félicite de ce résultat satisfaisant, inférieur à celui constaté dans d'autres communes mais il convient de rappeler que Bessenay piège les frelons asiatiques depuis plusieurs années déjà. L'efficacité réelle de cette campagne de piégeage sera mesurée à l'automne, avec le nombre de nids détruits.
- Matinée découverte chez les expéditeurs du dimanche 15 juin : Florence Delpeux remercie Mathilde Chambe et Thomas Coignat pour avoir accepté l'organisation de cette manifestation. Et elle adresse en outre un grand merci à Magali et Patrick Chambe et Jean-Marc Coignat pour s'être rendus disponibles pour l'animation de cette visite en pleine période de récolte. 70 personnes étaient présentes. Mais de nombreux bessenois n'avaient pas vu l'information et demandent de refaire cette matinée.
- Moustique tigre : En raison du peu de pluie, la gêne est faible actuellement. Toutefois Florence Delpeux rappelle qu'il y a actuellement en France des cas autochtones de transmission du virus et que le risque ne cesse de s'accroître. L'éradication du moustique tigre est impossible. La mobilisation de tout un chacun est donc indispensable pour limiter son développement. Le moustique tigre pond sur des réserves d'eau non fermées et sans filet (dans les coupelles de fleurs, les chéneaux, les tuiles...) Il faut vérifier et jeter les eaux stagnantes.

## O Finances

Madame le Maire partage au conseil municipal les informations relatives aux finances de la commune reçues du Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) du Service de Gestion Comptable de Tarare. Elle indique ainsi que le volume de mandatement est resté stable en 2024 mais le nombre de rejets a fortement diminué, le taux d'erreur s'établissant à 0.92 %, largement inférieur au seuil de vigilance de 4 %. Le délai global de paiement des dépenses a également bien progressé et s'établit désormais à 17 jours. Le taux de recouvrement des créances progresse pour s'établir à 99.95 % (contre 98.89 % au 31/12/2023). Enfin le résultat

de l'Indicateur de Pilotage Comptable (IPC) qui mesure la qualité des comptes de la collectivité enregistre cette année encore un score de 100% (en comparaison, l'IPC des communes comparables du SGC de Tarare s'établit à 90 %).

Concernant la capacité financière de la commune, la capacité d'autofinancement est en nette progression grâce à une augmentation des produits de fonctionnement (+4.8%) et des charges contenues (+2.6%) malgré un contexte encore inflationniste. Le ratio d'endettement de la commune à 0.68 se situe à un niveau relativement faible, nettement inférieur au seuil de 1 à ne pas dépasser. La capacité de désendettement de la commune est inférieure à 6 années d'épargne (CAF) brute. Or, on considère que seule une capacité de désendettement supérieure à 6 années de recettes de fonctionnement est excessive. Enfin, la reconstitution du fonds de roulement (FDR) progresse à 326 682 € soit 74 jours de dépenses de fonctionnement. Madame le Maire se félicite de ces bons résultats qui permettent à tous les voyants d'être au vert !

## **○ Questions diverses**

Barbara, à l'accueil du secrétariat, a quitté ses fonctions lundi 30 juin. Madame le Maire lui adresse un grand merci pour tout ce qu'elle a apporté à la mairie et lui souhaite le meilleur pour la suite.

Daniel Lombard fait part de modification dans la collecte des déchets. En raison de la canicule, la collecte sera effectuée très tôt le matin. Il est donc indispensable de sortir les poubelles la veille au soir. Les horaires de la déchetterie ont également été adaptés et sont consultables en ligne.

Madame le Maire souhaite un beau succès au Eh Cherry Festival et à la fête villageoise du Comité des Fêtes le week-end suivant.

La séance est levée à 21 h 30. Prochain conseil municipal le mardi 16 Septembre 2025 à 19h30.